MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-MICHAUDVILLE

Procès-verbal de la cinquième séance du conseil municipal de Saint-Bernard-de-Michaudville, tenue le lundi 1er mai 2017, à 20 heures à l'endroit habituel.

Sont présents :	Mme	Francine Morin	Maire
	M.	Mario Jussaume	Conseiller
	Mme	Marie Eve Leduc	Conseillère
	M.	Guy Robert	Conseiller
	Mme	Josée Mathieu	Conseillère
	Mme	Emmanuelle Bagg	Conseillère
	Mme	Geneviève Bureau	Adjointe administrative
	Mme	Sylvie Chaput	Directrice générale

Est absent le conseiller Éric Delage.

Les membres présents forment le quorum.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux du 3 et du 18 avril 2017
4. Rapport financier, comptes à payer et transferts budgétaires
5. Rapport de l'inspecteur
6. Période de questions
7. Administration
   a) Dépôt à terme
   b) Adoption du Règlement 2017-13 abrogeant le Règlement 2017-11 déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité
   c) Rapport d'activité – Plan de mise en œuvre – Schéma de couverture de risques (année 5)
   d) Résultats de la vente de gré à gré du 22 avril 2017
   e) Présence d'un drapeau des Patriotes dans les jours entourant la Journée nationale des patriotes
   f) Achat de mobilier de bureau

8. R.A.R.C.
   a) Procès-verbal de la RARC

9. Transport
   a) Soumissions pour les réparations d'asphalte
   b) Soumissions pour le fauchage des levées de chemin
   c) Fermeture du fossé des Loisirs
   d) Retrait du trottoir face à l'école
   e) Achat de pneus pour la remorque
   f) Projet de parcours santé – Mandat pour le tracé du parcours
   g) Lettre à Allen Entrepreneur général

10. Hygiène du milieu
    a) Procès-verbal de la Régie des Déchets
    b) Procès-verbaux de la MRC
    c) Entretien des aménagements paysagers
    d) Abattage du bouleau face au bureau municipal
    e) Plantation d'un arbre devant le bureau municipal

11. Loisirs et culture
    a) Dépôt des revenus et dépenses de mars 2017
    b) Déboursement de la subvention pour la Fête nationale
    c) Brunch de la Fête nationale – Nouveaux résidents et prix pour enfants
    d) Aménagement de la bibliothèque – Remplacement de la porte extérieure
    e) Adhésion à Loisir et sport Montérégie

12. Autres sujets
    a) Proclamation – Semaine québécoise des familles du 15 au 21 mai 2017
    b) Motion de félicitations

13. Correspondance
14. Période de questions
15. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de la réunion

Madame Francine Morin, maire, invite les personnes présentes à se recueillir quelques instants.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2017.05.01 Sur la proposition de Marie Eve Leduc
Appuyée par Josée Mathieu
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour modifié tel que déposé.

3. Adoption des procès-verbaux du 3 et du 18 avril 2017

2017.05.02 Sur la proposition de Mario Jussaume
Appuyée par Emmanuelle Bagg
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2017.

2017.05.03 Sur la proposition de Josée Mathieu
Appuyée par Guy Robert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 avril 2017.

4 Rapport financier, comptes à payer et transferts budgétaires

La balance de vérification et le rapport financier en date du 30 avril 2017 ont été déposés au Conseil.

Bilan au 30 avril 2017

Solde au compte fonds d'administration	81 046,34 $
Solde au compte fonds de roulement	– $
Solde à l'épargne stable - Fonds d'urgence	(1,00) $
Part de qualification	5,00 $
Épargne à terme - Fonds d'administration	575 356,73 $
Épargne à terme - Fonds de roulement	69 869,31 $
Grand total	**726 276,38 $**
Marge de crédit pour le réseau d'égout au 30 avril 2017	1 003,55 $
Remboursement de la marge de crédit	– $
Solde de la marge de crédit pour le réseau d'égout	**1 003,55 $**
Dépenses estimées à venir	77 843,45 $
Subvention TECQ à recevoir	(78 847,00)$
	– $
Emprunt no 1 et 2 - réseau d'égout	2 934 800,00 $
Subvention FCCQ-Provincial inclus aux Prêts 1 et 2 qui sera remboursée sur 10 ans	(1 657 500,00)$
Solde de l'emprunt no 1 - réseau d'égout - Part municipalité	**1 277 300,00 $**

Remboursement de la dette au 30 avril 2017

Solde de l'emprunt no 1 et 2 - réseau d'égout	2 538 800,00 $
Remboursement du capital	– $
Solde de l'emprunt no 1 et 2 - réseau d'égout	**2 538 800,00 $**

2017.05.04 Sur la proposition de Guy Robert
Appuyée par Mario Jussaume
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le rapport financier d'avril 2017 et d'autoriser le paiement des comptes à payer au mois de mai 2017 tel que soumis pour un montant total de 69 516,37 $;

D'AUTORISER les transferts budgétaires selon la liste déposée.

5. Rapport de l'inspecteur

Le rapport de Gestim de mars-avril 2017 ainsi que le rapport des permis émis en avril 2017 ont été remis à chacun des membres du Conseil.

M. Jean Léveillé, inspecteur municipal, fait un compte rendu des constats et des travaux effectués au cours du mois d'avril. À cause de la fonte des neiges et des fortes pluies, l'usine de traitement des eaux usées a été en débordement à chaque jour du 1er au 18 avril. Cela a aussi causé un nombre de vidanges accrus durant le mois dernier, qui était aussi une période de dégel. Veolia viendra sur place afin d'étudier ces problèmes.

M. Léveillé constate aussi que les bandes riveraines sont très peu respectées et que cela occasionne des problèmes de décrochage de terre qui bloque les cours d'eau et oblige leur nettoyage. Ces nettoyages occasionnent des frais importants aux propriétaires des terrains en bordure de ces cours d'eau. Il demande au conseil de trouver une façon pour faire respecter les bandes riveraines.

À cause de plaintes concernant le bri de boîtes aux lettres brisées cet hiver, M. Léveillé demande à ce qu'un avis paraisse dans le journal à l'automne afin que les propriétaires protègent leur boîte aux lettres durant l'hiver.

6. Période de questions

Madame Josée Martin s'inquiète des bandes riveraines. Sur le rang Fleury, il y a un problème d'arbres tombés qui bloquent le fossé. Elle veut savoir ce que la Municipalité pense faire, quand et comment elle procèdera pour la coupe des arbres. Elle veut s'assurer que l'environnement et la beauté du paysage seront tout de même protégés.

Monsieur Jean Léveillé, inspecteur municipal, assure que la MRC des Maskoutains est au courant et que la Municipalité est en attente de leur action sur le terrain. Il est certain que des arbres seront coupés. Les arbres abattus seront morts ou malades. Il propose de demander à la MRC un marquage des arbres à abattre avant d'entreprendre les travaux.

Madame Emmanuelle Bagg, conseillère, demande à ce que le conseil soit tenu au courant du dossier afin de constater quels arbres seront abattus et faire un suivi avec la MRC.

7. Administration

a) Dépôt à terme

Aucun dépôt à terme n'est prévu pour le mois de mai.

b) Adoption du Règlement 2017-13 abrogeant le Règlement 2017-11 déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville a adopté le Règlement 2017-11 déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité lors de la séance du 3 avril 2017 ;

CONSIDÉRANT les informations reçues lors d'une réunion avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM) le 5 avril 2017 qui mettait en garde les municipalités contre l'adoption de ce règlement étant donné les risques de poursuites ;

CONSIDÉRANT que la FQM travaille à la rédaction d'un règlement sur le même sujet, en veillant à ce qu'il soit exempt de possibilités de poursuites envers les municipalités ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par le conseiller Éric Delage lors de la séance extraordinaire du 18 avril 2017 ;

2017.05.05 Sur la proposition de Guy Robert
Appuyée par Mario Jussaume
IL EST RÉSOLU A L'UNANIMITE des membres du conseil présents d'adopter le Règlement 2017-13 qui abroge le Règlement 2017-11 déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité tel que soumis.

c) Rapport d'activités – Plan de mise en œuvre – Schéma de couverture de risques (année 5)

CONSIDÉRANT qu'à l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* toute autorité locale, régionale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doivent adopter par résolution un rapport d'activité pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie ;

EN CONSÉQUENCE,

2017.05.06 Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg
Appuyée par Mario Jussaume
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de prendre acte du rapport d'activités (année 5) pour l'exercice 2016 et du plan de mise en œuvre prévu pour l'année 2017 de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville relatif au schéma de couverture de risques en sécurité incendie et de transmettre cette résolution à la MRC des Maskoutains.

d) Résultats de la vente de gré à gré

La Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville a procédé à une vente aux enchères tel que publié dans l'avis de vente du 6 avril 2017 affiché aux endroits habituels et dans le journal municipal.

La vente des biens aux enchères a rapporté un montant total de 448 $ et la vente des livres a rapporté un montant de 192 $. Ces fonds serviront au réaménagement de la bibliothèque et du bureau municipal

Selon le Code municipal du Québec, la Municipalité doit faire paraître un avis concernant la vente aux enchères qui « doit décrire chaque bien et indiquer, en regard de chacun, le prix de l'aliénation ainsi que l'identité de l'acquéreur » (art. 6.1).

Un avis de vente de gré à gré tel que décrit par le Code municipal du Québec sera publié aux endroits habituels.

e) Présence d'un drapeau des Patriotes dans les jours entourant la Journée nationale des patriotes

ATTENDU que le Gouvernement du Québec, par le décret 1322-2002 ayant pris effet le 2 novembre 2002, a déterminé que la Journée nationale des patriotes coïnciderait avec le congé férié et chômé du lundi précédant immédiatement le 25 mai ;

ATTENDU que la Journée nationale des patriotes concerne toutes les Québécoises et tous les Québécois et qu'elle a pour but « d'honorer la mémoire des Patriotes qui ont lutté pour la reconnaissance nationale de notre peuple, pour sa liberté politique et pour l'obtention d'un système de gouvernement démocratique » ;

ATTENDU que la lutte des Patriotes revêt un sens particulier pour les villes et les municipalités qui étaient au cœur du territoire où s'est déroulée la rébellion des Patriotes de 1837-1838 ;

ATTENDU qu'il est nécessaire que des gestes tangibles viennent souligner la Journée nationale des patriotes afin de faire œuvre de mémoire auprès des nouvelles générations ;

2017.05.07 Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg
Appuyée par Josée Mathieu
IL EST RÉSOLU À L'UNANMITÉ que le drapeau des Patriotes soit hissé face à l'édifice municipal principal, à chaque année, à partir du troisième jour précédant jusqu'au troisième jour suivant la Journée nationale des patriotes, pour une durée totale de sept jours.

f) Achat de mobilier de bureau

Reporté à une prochaine séance.

8. R.A.R.C.

a) Procès-verbal de la RARC

Le procès-verbal d'avril 2017 de la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre a été remis à chacun des membres du conseil.

9. Transport

a) Soumissions pour les réparations d'asphalte

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville par sa résolution 2017.04.13 a participé à un appel d'offres groupé avec les municipalités de Saint-Jude et La Présentation pour le rapiéçage d'asphalte ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Jude a reçu quatre (4) offres qui ont été présentées par les entreprises suivantes : Pavage 132, Vallières Asphalte inc., Pavages Maska inc. et Asphalte Vel-Cour Ltée ;

EN CONSÉQUENCE,

2017.05.08 Sur la proposition de Mario Jussaume
Appuyée par Marie Eve Leduc
IL EST RÉSOLU À L'UNANMITÉ des membres du conseil présents d'autoriser la Municipalité de Saint-Jude à retenir l'offre du plus bas soumissionnaire, soit Vallières Asphalte inc. pour un prix total de 143,98 $ / tonne, taxes incluses, selon sa soumission ;

D'AUTORISER la pose de 125 tonnes d'asphalte sur le territoire de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville.

b) Soumissions pour le fauchage des levées de chemin

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'adjudication d'un contrat pour le fauchage et débroussaillage des levées de chemin (fossés) ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu trois (3) offres qui ont été présentées par les entreprises suivantes : Les Entreprises Masyna, Les entreprises Alain Bélanger et fils ainsi qu'André Paris inc. ;

2017.05.09 Sur la proposition de Mario Jussaume
Appuyée par Marie Eve Leduc
IL EST RÉSOLU À L'UNANMITÉ des membres du conseil présents de retenir l'offre de services du plus bas soumissionnaire conforme, soit les Entreprises Masyna pour un prix de 4 587 $ plus les taxes applicables pour les deux coupes nécessaires au fauchage des levées de fossés de la municipalité en 2017.

c) Fermeture du fossé des Loisirs

CONSIDÉRANT que le fossé derrière le terrain des Loisirs pose des problèmes de sécurité, principalement durant l'hiver ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité est à l'élaboration d'un projet de parcours santé qui nécessite un passage pour accéder au boisé situé de l'autre côté de ce fossé ;

CONSIDÉRANT que la fermeture complète de ce fossé est estimée à 51 413,85 $ plus les taxes applicables ;

2017.05.10 Sur la proposition de Mario Jussaume
Appuyée par Guy Robert
IL EST RÉSOLU À L'UNANMITÉ des membres du conseil présents de procéder aux travaux de fermeture du fossé des Loisirs ;

DE PROCÉDER à l'achat des matériaux nécessaires au *Centre du Ponceau Courval* ;

D'UTILISER les fonds du surplus accumulé non affecté pour le coût des travaux.

d) Retrait du trottoir face à l'école

CONSIDÉRANT que la Municipalité retirera les trottoirs des rues Claing et Principale face à l'église et à l'ancien presbytère ;

CONSIDÉRANT que le trottoir face à l'école pourrait être modifié de la même façon puisqu'il est aussi endommagé ;

2017.05.11 Sur la proposition de Mario Jussaume
Appuyée par Guy Robert

IL EST RÉSOLU À L'UNANMITÉ des membres du conseil présents de retirer le trottoir de la rue Principale, face à l'école, et de le remplacer par une surface asphaltée ;

D'AJOUTER des buttoirs de stationnement afin de protéger les piétons et d'effectuer le marquage au sol pour que le lignage du stationnement soit en angle.

e) Achat de pneus pour la remorque

CONSIDÉRANT que les pneus sur la remorque de la Municipalité sont très usés ;

CONSIDÉRANT que le *Garage Gaston Chartier et fils* propose quatre (4) pneus au prix individuel de 175 $ plus 12 $ pour la pose plus les taxes applicables ;

2017.05.12 Sur la proposition de Marie Eve Leduc
Appuyée par Mario Jussaume
IL EST RÉSOLU À L'UNANMITÉ des membres du conseil présents de faire l'achat de quatre pneus pour la remorque au *Garage Gaston Chartier et fils* au montant de 748 $ plus les taxes incluant l'installation.

g) Projet de parcours santé – Mandat pour le tracé du parcours

CONSIDÉRANT que la Municipalité, par le biais d'un comité de travail, prépare un projet de parcours santé dans le cadre d'une demande d'aide financière au *Programme d'infrastructures Québec – Municipalité – Municipalités amies des aînés (MADA)* ;

CONSIDÉRANT que le programme d'aide financière demande une vue d'ensemble du projet sous forme de plan ou de croquis qui doit être déposé avant le 9 juin 2017 ;

CONSIDÉRANT que le projet doit tenir compte d'un éventuel développement résidentiel sur le terrain appartenant à la Municipalité et situé à l'est du terrain des Loisirs ;

2017.05.13 Sur la proposition de Guy Robert
Appuyée par Mario Jussaume
IL EST RÉSOLU À L'UNANMITÉ des membres du conseil présents d'accepter l'offre de services de *Dessins Maska inc*. au taux horaire de 95 $ / heure pour une estimation de 7 heures de travail, soit un total estimé de 665 $ plus les taxes applicables pour préparer un plan préliminaire sous forme d'esquisse avec des propositions d'aménagement du lot 5 173 146 et l'établissement des étapes de réalisation du projet.

En vertu du Code d'éthique et de déontologie, Madame Francine Morin, maire, a décidé de se retirer durant le débat et la prise de décision pour plus de transparence.

h) Lettre à Allen Entrepreneur général

CONSIDÉRANT que la conseillère juridique de la Municipalité estime *qu'Allen Entrepreneur général* n'a pas le droit d'exiger des intérêts à la Municipalité puisque cette dernière n'a pas encore accepté définitivement les travaux, l'acceptation n'étant que partielle tant que les problèmes n'étaient pas réglés ;

CONSIDÉRANT qu'*Allen Entrepreneur général* exige le paiement de la retenue au montant de 33 000,37 $, incluant les taxes et un crédit de 4 000 $ pour la corrosion du dégrilleur ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a déjà payé un montant de 417,20 $ en intérêts alors que ces derniers n'auraient pas dus être exigés ;

CONSIDÉRANT que le paiement complet de la retenue constitue une acceptation définitive des travaux (clause 9.7 du contrat) ;

2017.05.14 Sur la proposition de Marie Eve Leduc
Appuyée par Emmanuelle Bagg
IL EST RÉSOLU À L'UNANMITÉ des membres du conseil présents de payer le montant de la retenue à *Allen Entrepreneur général* en y soustrayant les intérêts déjà payés, pour un paiement final de 32 583,17 $.

10. Hygiène du milieu

a) Procès-verbal de la Régie des Déchets

Le procès-verbal de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a été remis aux membres du conseil.

b) Procès-verbal de la MRC

Les procès-verbaux de la MRC des Maskoutains ont été remis aux membres du conseil.

c) Entretien des aménagements paysagers

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à un appel d'offre en février 2017 pour l'entretien de ses aménagements paysagers ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une (1) offre, soit celle des *Jardins d'Isabelle* ;

2017.05.15 Sur la proposition de Mario Jussaume
Appuyée par Marie Eve Leduc
IL EST RÉSOLU À L'UNANMITÉ des membres du conseil présents d'accepter l'offre d'entretien des aménagements paysagers des *Jardins d'Isabelle* pour un montant de 27,75 $ / heure pour l'année 2017.

d) Abattage du bouleau face au bureau municipal

CONSIDÉRANT que le bouleau face au bureau municipal est malade et que ses branches tombent, le rendant ainsi dangereux pour les citoyens ;

CONSIDÉRANT que l'entreprise *Charland Arbori-Service* a abattu ce bouleau à la demande de la directrice générale et de l'inspecteur municipal lorsqu'elle effectuait l'abattage des autres arbres dangereux sur le territoire municipal ;

2017.05.16 Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg
Appuyée par Josée Mathieu
IL EST RÉSOLU À L'UNANMITÉ des membres du conseil présents de corroborer l'embauche de *Charland Arbori-Service* pour abattre le bouleau face au bureau municipal.

e) Plantation d'un arbre devant le bureau municipal

CONSIDÉRANT que le bouleau qui était face au bureau municipal a été abattu ;

CONSIDÉRANT que, selon le règlement municipal 2006-16 et le règlement régional #05-164 de la MRC des Maskoutains, l'arbre abattu doit être remplacé ;

CONSIDÉRANT que le bouleau est un arbre dont la durée de vie est limitée étant donné la présence d'un insecte ravageur ;

2017.05.17 Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg
Appuyée par Marie Eve Leduc
IL EST RÉSOLU À L'UNANMITÉ des membres du conseil présents de remplacer le bouleau abattu au bureau par une autre essence d'arbre, comme une épinette bleue, pour un budget de 300 $.

11. Loisirs et culture

a) Dépôt des revenus et dépenses de mars 2017

La directrice générale dépose le rapport financier de mars 2017 de l'O.T.J. St-Bernard inc.

Solde au compte 1er mars 2017	41 432,53 $
Revenus	7 189,28 $
Dépenses	(34 582,62 $)
Solde au compte au 31 mars 2017	14 039,19 $
Petite caisse	200,00 $
Marge de crédit commercial – Patinoire	– $
Chèques en circulation	(950,57 $)
Montant disponible	13 288,62 $

b) Déboursement de la subvention pour la Fête nationale

2017.05.18 Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg
Appuyée par Josée Mathieu
IL EST RÉSOLU À L'UNANMITÉ des membres du conseil présents de débourser la subvention prévue à O.T.J. St-Bernard inc. au montant de 5 000 $ pour la Fête nationale du Québec.

c) Brunch de la Fête nationale – Nouveaux résidents et prix pour enfants

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Saint-Bernard-de-Michaudville souhaite profiter du brunch de la Fête nationale pour accueillir les nouveaux résidents ;

CONSIDÉRANT que la Fabrique de Saint-Bernard a fait la demande à la Municipalité de participer au tirage du brunch de la Fête nationale en offrant un prix de présence pour enfants ;

2017.05.19 Sur la proposition de Mario Jussaume
Appuyée par Guy Robert
IL EST RÉSOLU À L'UNANMITÉ des membres du conseil présents d'offrir aux nouveaux résidents de Saint-Bernard-de-Michaudville des billets gratuits pour le brunch de la Fête nationale qui se tiendra le 24 juin 2017 sous le chapiteau au terrain des loisirs ;

DE FAIRE l'achat de deux cadeaux pour enfants qui seront offerts lors du tirage des prix de présence durant le brunch, pour un montant maximal de 25 $ chacun ;

D'INVITER les citoyens à décorer leur maison à l'occasion de la Fête nationale.

Les nouveaux résidents doivent avoir élu domicile dans notre municipalité depuis le 24 juin 2016 et communiquer au bureau afin de réserver leurs billets.

d) Aménagement de la bibliothèque – Remplacement de la porte

CONSIDÉRANT que la porte extérieure menant à la salle du conseil ne correspond pas aux normes de sécurité incendie et qu'il faut la remplacer ;

2017.05.20 Sur la proposition de Guy Robert
Appuyée par Mario Jussaume
IL EST RÉSOLU À L'UNANMITÉ des membres du conseil présents de demander à Rénov'a'neuf de faire l'achat et l'installation d'une porte extérieure conforme pour la nouvelle bibliothèque dans un modèle semblable à celui de la porte du bureau municipal.

e) Adhésion à Loisir et sport Montérégie

2017.05.21 Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg
Appuyée par Josée Mathieu
IL EST RÉSOLU À L'UNANMITÉ des membres du conseil présents de renouveler l'adhésion à Loisir et Sport Montérégie au montant de 81,29 $ plus taxes applicables ;

DE NOMMER le conseiller Guy Robert pour représenter la Municipalité lors de toutes les assemblées générales ou spéciales.

12. Autres sujets

a) Proclamation – Semaine québécoise des familles du 15 au 21 mai 2017

CONSIDÉRANT que la famille est l'unité fondamentale de la société et le milieu naturel pour la croissance et le bien-être de ses membres ;

CONSIDÉRANT que le soutien à apporter aux familles et à leurs membres est l'affaire de tous ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville s'est dotée d'une Politique de la Famille ainsi que d'une Charte de la famille ;

CONSIDÉRANT que la *Semaine québécoise des familles* se tiendra du 15 au 21 mai 2017 sous le thème « L'expérience famille sous la loupe » ;

CONSIDÉRANT que cette semaine est une opportunité pour jeter un regard nouveau sur les enjeux qui nous touchent pour, ensemble, créer des conditions pour que chacun de nous rende son expérience famille plus enrichissante ;

2017.05.22 Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg
Appuyée par Josée Mathieu
IL EST RÉSOLU À L'UNANMITÉ des membres du conseil présents de proclamer la semaine du 15 au 21 mai 2017 *Semaine québécoise des familles*, sous le thème « L'expérience famille sous la loupe ».

b) Motion de félicitations

2017.04.23 Sur la proposition de Marie Eve Leduc
Appuyée par Emmanuelle Bagg
IL EST RÉSOLU A L'UNANIMITE des membres du conseil présents d'adresser une motion de félicitations à Mélanie Bouclin et au comité organisateur de La Campagne en blues pour leur travail qui a mené au succès de la 2e édition de cet événement culturel à Saint-Bernard-de-Michaudville.

13. Correspondance

Une liste de la correspondance d'avril a été remise aux membres du conseil.

14. Période de questions

Aucune personne dans l'assistance ne se prévaut de la période de question.

15. Levée de l'assemblée

2017.05.24 Sur la proposition de Marie Eve Leduc
Appuyée par Josée Mathieu
IL EST RÉSOLU À L'UNANMITÉ de lever la présente session à 21 h 56.

LISTE DES COMPTES À PAYER – MAI 2017

	Noms	**Montant**
	Total des salaires	12 390,09 $
1	Gestim (services d'inspection)	1 210,85 $
2	Postes Canada (livraison journal et achat de 100 timbres)	50,57 $
3	Ministère du Revenu du Québec (Janvier, février et mars 2017)	– $
4	Revenu Canada (DAS fev)	1 482,81 $
5	Fabrique St-Bernard (loyer)	1 100,00 $
6	Location de l'entrepôt	1 006,03 $
7	Maskatel (interurbains télécopieur)	1,04 $
8	Télébec	111,20 $
9	RIM (téléphone)	116,12 $
10	Vidéotron (cellulaire inspecteur)	76,35 $
11	Fond de l'information foncière (mutations)	8,00 $
12	Matrec (collecte conteneur loisirs + levées supplémentaires)	94,72 $
13	Desjardins sécurité financière	891,85 $
14	Hydro-Québec - Électricité pour les lampadaires	*530,20 $*
15	Hydro-Québec - 349 rue Principale (garage)	– $
16	Hydro-Québec - 390, rue Principale	– $
17	Hydro-Québec - 902, rue Des Loisirs	– $
18	Hydro-Québec - 400, rue Gagné (usine de traitement)	– $
19	RIAM (Matières recyclables)	814,78 $
20	RIAM (Matières organiques)	887,84 $
21	RIAM (Résidus domestiques)	2 034,73 $
22	RIAM (2e versement vidange des installations septiques)	421,00 $
23	RIAM (2e versement de la quote-part)	1 587,50 $
24	Excavation Michel Lemay (5e versement - contrat neige)	14 256,90 $
25	Excavation Michel Lemay (achat de pierre pour le pont rang Fleury))	316,19 $
26	Shred-it (destruction de documents)	*168,02 $*
27	Maître Cochon (produits pour les paniers cadeaux de bienvenue)	23,12 $
28	La Vallée du Wapiti (produits pour les paniers cadeaux de bienvenue)	25,10 $
29	Buropro (achat de livres pour la biblio)	138,20 $
30	Buropro (papeterie)	59,88 $
31	Buropro (contrat de services du photocopieur)	164,95 $
32	Garage Morin (achat de pneus pour le camion et changement d'huile)	1 019,22 $
33	Garage Morin (Remplacer tube roue avant droite sur le camion)	121,28 $
34	Aquatech (assistance mai 2017)	*1 070,70 $*

35	R.A.R.C. (travaux au 252 Fleury (problème refoulement sanitaire)	42,00 $
36	Vacuum Drummond	3 564,24 $
37	Monty Sylvestre (honoraires pour services de février à mars 2017)	534,98 $
38	Automation R.L. (raccordement échantilloneur à l'usine)	2 401,26 $
39	MRC des Maskoutains (honoraires ingénieur - prolongement égout rue École)	333,50 $
40	Ville de Saint-Hyacinthe (frais entente dossiers cour régionale)	271,11 $
41	Location d'équipements Maska (location plaque vibrante)	432,03 $
42	Fournitures de bureau Denis	96,48 $
43	Entreprise S Gaudette (cellule photo pour lampadaire du parc)	18,46 $
44	Nicole Perreault (rembousement location pavillon - ménage)	75,00 $
45	Groupe CCL (commande de chèques)	525,56 $
46	Carrières St-Dominique (pierre MG-20, rebut d'asphalte, pierre 100-200 mm)	1 768,15 $
47	Excavation JD (Travaux réparations pont rang Fleury)	11 236,33 $
48	Excavation JD (réparations chaussée rang Fleury)	582,08 $
49	Coop Comax (outillage nettoyage usine)	20,94 $
50	OTJ St-Bernard (subvention fête nationale 2017)	5 000,00 $
51	Visa - Sonic (essence camion et diesel tracteur)	435,01 $
52	Visa - Canadian Tire (batterie pour remorque dompeur)	195,45 $
	Total des comptes à payer	**69 516,37 $**

Je soussignée, directrice générale de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires prévus pour les dépenses énumérées ci-haut.

Francine Morin, Maire

Sylvie Chaput, Directrice générale et secrétaire-trésorière